






Calculer mon itinéraire avec Geovelo
 Toute l'info sur VersaillesGrandParc.fr
 Suivez-nous sur les réseaux sociaux
 Informez et nous contactez
 deplacements.versailliesgrandparc.fr
 applications pour smartphones et tablettes



L'AGGLO À VÉLO

La carte des aménagements cyclables



VersaillesGrandParc.fr

ÉDITORIAL

Favoriser l'usage du vélo sur son territoire, tel est l'un des objectifs de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Vélo loisir bien sûr mais également vélo au quotidien. À ce titre, l'Agglo intervient tant sur le développement d'infrastructures cyclables que sur le volet des services vélos, avec le déploiement de bornes de réparation, de systèmes de stationnement, ou encore de supports de communication telle la carte cyclable qui permet de mettre en avant l'écosystème vélo du territoire. Nous espérons que cette nouvelle version vous aidera à vous mettre ou remettre en selle !

Marie-Hélène Aubert,
 vice-présidente en charge des circulations douces de Versailles Grand Parc

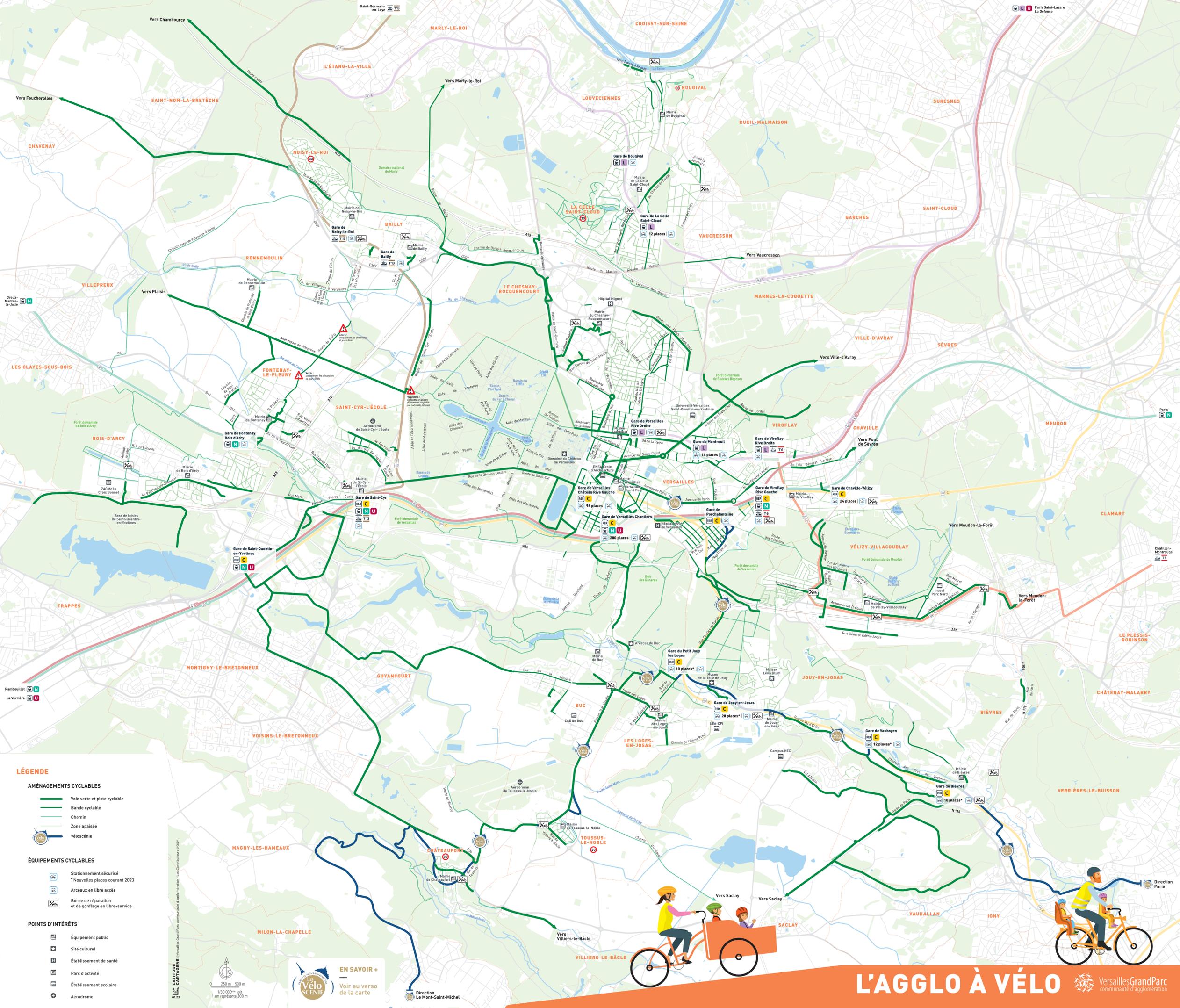
LE SAVIEZ-VOUS ?



150 km
 Le territoire compte plus de 150 km d'aménagements cyclables (pistes cyclables, voies vertes et bandes cyclables)



1ère / 2ème
 D'après la dernière édition du baromètre des villes cyclables (2021), les communes de Versailles et des Loges-en-Josas sont respectivement classées 1ère et 2ème de leur catégorie



LÉGENDE

AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

- Voie verte et piste cyclable
- Bande cyclable
- Chemin
- Zone apaisée
- Véloscénie

ÉQUIPEMENTS CYCLABLES

- Stationnement sécurisé
- *Nouvelles places courant 2023
- Arceaux en libre accès
- Borne de réparation et de gonflage en libre-service

POINTS D'INTÉRÊTS

- Équipement public
- Site culturel
- Établissement de santé
- Parc d'activité
- Établissement scolaire
- Aérodrome

LATITUDE
 CARTAGÈNE
 Versailles Grand Parc communauté d'agglomération - Les contributeurs ©2021




EN SAVOIR +
 Voir au verso de la carte

Direction Le Mont-Saint-Michel



L'AGGLO À VÉLO


 VersaillesGrandParc
 communauté d'agglomération

SIGNALÉTIQUE

AMÉNAGEMENTS SÉCURISÉS

- Piste ou bande obligatoire pour les vélos, interdite aux autres véhicules.
- Piste ou bande cyclable conseillée, réservée aux seuls vélos.
- Voie verte : voie réservée aux piétons et aux véhicules non motorisés.

AMÉNAGEMENTS PARTAGÉS

- Aire piétonne : la circulation des vélos est autorisée à l'allure du pas, les piétons sont prioritaires. Ils doivent mettre pied à terre si la densité des piétons est trop importante.
- Zone de rencontre : la vitesse est limitée à 20 km/h, les piétons et les vélos peuvent prendre toute leur place sur la chaussée. La zone est ouverte à tous les modes de circulation. Les piétons sont prioritaires.
- Zone 30 : la vitesse est limitée à 30 km/h. Elle améliore la sécurité de tous en favorisant le partage de l'espace entre vélos, automobiles et piétons.
- Voie réservée aux véhicules des services réguliers de transports en commun et autorisée aux vélos.

AUTRES SIGNALISATIONS

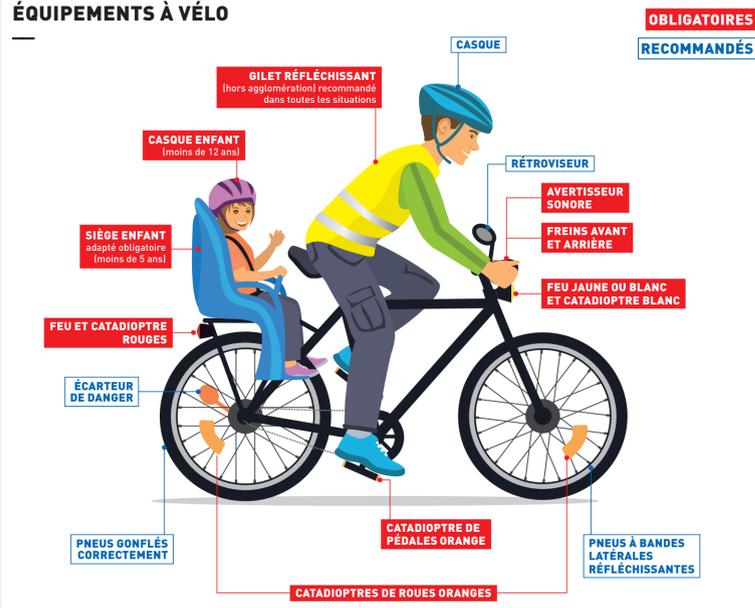
- Vitesse limitée à 30 km/h.
- Voie à sens unique pour les voitures où les vélos peuvent circuler dans les 2 sens.
- Le cycliste peut emprunter la voie.
- Autorise les cyclistes à franchir le feu rouge pour tourner à droite ou continuer tout droit en cédant le passage aux autres usagers.
- Panneau directionnel pour les cyclistes.

7 CONSEILS PRATIQUES

POUR BIEN STATIONNER VOTRE VÉLO

- Attachez votre vélo, même si vous entrez dans un commerce quelques minutes.
- Attachez toujours votre vélo à un point fixe, en particulier dans les espaces privés comme les cours intérieures, les locaux vélos.
- Utilisez un antivol de bonne qualité, évitez les câbles fins, les U sont plus solides.
- Utilisez un deuxième antivol différent si possible.
- Utilisez les arceaux et range-vélos à l'entrée des aires piétonnes : ce sera plus confortable pour vous et pour les piétons.
- Faites marquer votre vélo, plus d'informations sur : moncompte.bicycode.eu/se-connecter Versailles Grand Parc organise gratuitement plusieurs campagnes de marquage par an sur son territoire.
- Et si malgré tout cela, vous ne retrouvez plus votre vélo, contactez la police nationale et/ou la gendarmerie où sont répertoriés tous les vélos retrouvés par les forces de l'ordre.

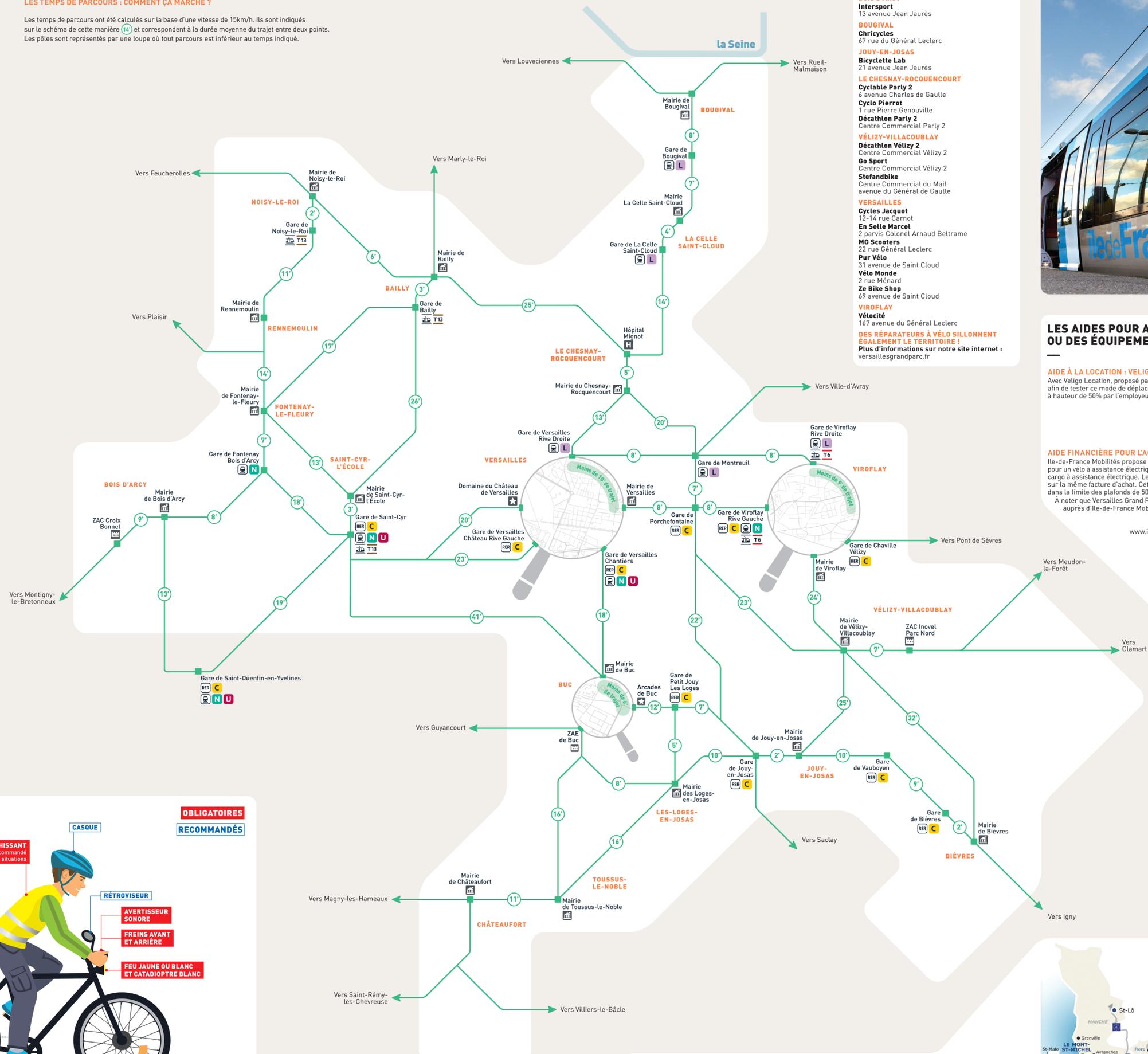
ÉQUIPEMENTS À VÉLO



LA CHRONOMAP

LES TEMPS DE PARCOURS : COMMENT ÇA MARCHE ?

Les temps de parcours ont été calculés sur la base d'une vitesse de 15km/h. Ils sont indiqués sur le schéma de cette manière (14) et correspondent à la durée moyenne du trajet entre deux points. Les pôles sont représentés par une loupe où tout parcours est inférieur au temps indiqué.



RÉPARATION DES VÉLOS

- BOIS D'ARCY**
Intersport
13 avenue Jean Jaurès
 - BOUGIVAL**
Chrycycles
67 rue du Général Leclerc
 - BOUGIVAL**
JOUY-EN-JOSAS
Bicyclette Lab
21 avenue Jean Jaurès
 - LE CHESNAY-ROCOUENCOURT**
Cyclo Party 2
6 avenue Charles de Gaulle
 - Cyclo Pierrot**
1 rue Pierre Genouville
 - Déathlon Party 2**
Centre Commercial Party 2
 - VÉLIZY-VILLACOUBLAY**
Déathlon Vélizy 2
Centre Commercial Vélizy 2
 - Go Sport**
Centre Commercial Vélizy 2
 - Stefandbike**
Centre Commercial du Mail
avenue du Général de Gaulle
 - VERSAILLES**
Cycles Jacques
12-14 rue Carnot
 - En Selle Marcel**
2 parvis Colonel Arnaud Beltrame
 - MG Scooters**
22 rue Général Leclerc
 - Pur Vélo**
31 avenue de Saint Cloud
 - Vélo Monde**
2 rue Ménard
 - Ze Bike Shop**
69 avenue de Saint Cloud
 - VIROFLAY**
Vélocité
167 avenue du Général Leclerc
- DES RÉPARATEURS À VÉLO SILLONNENT ÉGALEMENT LE TERRITOIRE !**
Plus d'informations sur notre site internet : versaillesgrandparc.fr

L'INTERMODALITÉ

STATIONNEMENT DES VÉLOS EN GARE

Pour inciter à pratiquer le vélo, de plus en plus de gares et stations de tram du territoire sont équipées en stationnements vélo, en libre-accès ou en consignes sécurisées.

Pour s'abonner à une consigne sécurisée :

- Si vous êtes détenteur d'un pass navigo annuel / scolaire / étudiant, l'abonnement est gratuit !
- Si vous avez un pass navigo mensuel ou si vous n'avez pas de pass, les tarifs sont les suivants : 4 € par jour / 10 € par mois / 30 € par an.

Pour prendre un abonnement à une consigne sécurisée :

www.iledefrance-mobilites.fr/cartes/parkings-velos

EMPORTER SON VÉLO DANS LE TRAIN

Pour les Transilien L, N, U, le RER C, et le tram T6 et T13, vous pouvez monter à bord avec votre vélo :

- En semaine, en dehors des heures de pointe, c'est-à-dire avant 6h30, entre 9h30 et 16h30 et après 19h.
- Les samedis, dimanches et jours fériés toute la journée

Lorsqu'ils existent, utilisez les emplacements vélos, sinon, entreposez votre vélo sur les espaces libres sur les plateformes.

!/ Attention : en cas de forte affluence et au cas où les places seraient occupées, vous ne pourrez pas accéder au train avec votre vélo... Prenez vos précautions ! Dans tous les cas, votre vélo ne sera accepté à bord que dans la limite de capacité des 14 rames.

LES AIDES POUR ACHETER OU LOUER UN VÉLO OU DES ÉQUIPEMENTS

AIDE À LA LOCATION : VELIGO LOCATION

Avec Veligo Location, proposé par Ile-de-France Mobilités, vous pouvez louer pendant 6 mois un vélo à assistance électrique afin de tester ce mode de déplacement avant d'acheter le votre. Avec un tarif à partir de 40 € par mois, la prise en charge à hauteur de 50% par l'employeur est possible si vous n'avez pas d'abonnement pour les transports en commun.

Pour en savoir plus : www.veligo-location.fr

AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE NEUF

Ile-de-France Mobilités propose une aide financière pouvant aller jusqu'à 50% de votre achat, dans la limite de 500 € pour un vélo à assistance électrique, un vélo pliant (avec ou sans assistance) ou un vélo cargo mécanique ; 600 € pour un vélo cargo à assistance électrique. Les accessoires (casque, antivol etc) peuvent aussi bénéficier de l'aide s'ils apparaissent sur la même facture d'achat. Cette aide est cumulable avec les aides apportées par les autres collectivités locales, dans la limite des plafonds de 500 € et 600 €.

À noter que Versailles Grand Parc n'attribue pas d'aide, vous pouvez directement faire votre demande de remboursement auprès d'Ile-de-France Mobilités.

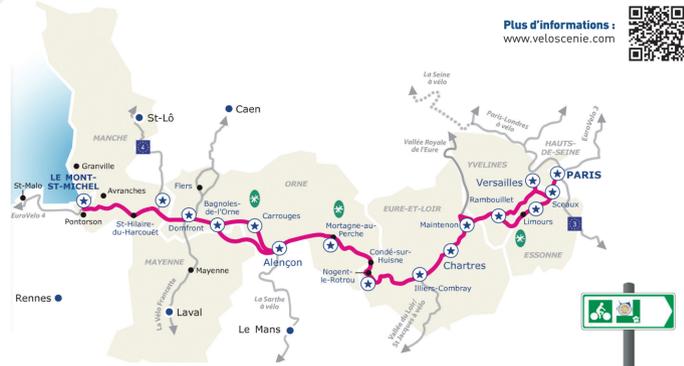
Pour en savoir plus et déposer votre demande sur la plateforme dédiée : www.iledefrance-mobilites.fr/le-reseau/services-de-mobilite/velo/prime-achat-velo



LA VÉLOSCÉNIE ENTRE PARIS ET LE MONT-SAINT-MICHEL

Cette forêt-orée de 450 km d'itinéraires balisés permet de pédaler entre Paris et le Mont-Saint-Michel à la découverte des richesses du patrimoine de l'Ouest : vous y découvrirez 5 sites inscrits au patrimoine de l'Unesco et 3 parcs naturels.

Le territoire est traversé par deux étapes de la Véloscénie :
Versailles ↔ Massy (17,37 km) Versailles ↔ Saint-Rémy-les-Chevreuse (23,95 km)



Plus d'informations : www.veloscenie.com